

## ARRÊTÉ

Le Ministre d'État chargé des Affaires culturelles

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927 et la loi du 27 août 1941, le décret du 18 avril 1961,

Vu l'arrêté en date du 3 février 1928 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de la porte monumentale (vantaux compris) de l'hôtel sis 4 rue d'Alençon à Bernay (Eure),

La commission supérieure des monuments historiques entendue,

## A R R Ê T É

Article 1er - Sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques les parties suivantes de l'hôtel de la Gabelle sis 4 rue du Général de Gaulle (anciennement rue d'Alençon) à Bernay (Eure) :

- façades et couvertures de l'hôtel lui-même
- façades et couvertures des communs
- le sol de la cour d'honneur
- le sol des jardins

figurant au cadastre sous les N°s 5, 6, 7, 8, 9 de la section K appartenant à la ville de Bernay suivant acte d'acquisition passé par devant Me. Roland NICOLAS, notaire à Bernay, en 1957 et sous le N° 3 de la section K appartenant à M. PROUT Eugène, Alphonse, Jean, né le 30 octobre 1892 à Bayeux, retraité de la S.N.C.F. demeurant place de Verdun à Bernay.

Article 2 - Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 - Il sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Bernay ainsi qu'à M. PROUT, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 23 SEPT 1964

Pour le Ministre et par délégation  
Le Maître des Requêtes au Conseil d'Etat  
Directeur de l'Architecture

*Max Querrien*  
Max QUERRIEN

ARRÊTÉ

Article 1er - Sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques les parties extérieures de l'hôtel de la Cabella sis à rue du Général de Gaulle (anciennement rue d'Alençon) à Bernay (Eure) :

- façades et couvertures de l'hôtel latérales
- façades et couvertures des communs
- le sol de la cour d'honneur
- le sol des jardins

figurant au cadastre sous les N°s 5, 6, 7, 8, 9 de la section K appartenant à la ville de Bernay suivant acte d'acquisition passé par devant Me. Roland NIQUET, notaire à Bernay, en 1957 et sous le N° 1 de la section K appartenant à M. PROUT Eugène, Alphonse, Jean, né le 10 octobre 1892 à Bayeux, retraité de la S.N.C.F. demeurant place de Verdun à Bernay.

Article 2 - Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.



ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE  
DES  
MONUMENTS HISTORIQUES.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et  
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La porte monumentale (vantaux compris) de  
l'hôtel sis rue d'Alençon à BERNAY (Eure) et

appartenant à Mme. Vve. GONORD demeurant rue d'Alençon  
à BERNAY

est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les  
archives de la préfecture, au maire de la commune de BERNAY et à la  
propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 3 FEV 1928

Pour le Ministre et par délégation spéciale

Le Directeur Général des Beaux-Arts

*Paulin*

T. S. V. P.